

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **quatrième jour du mois de juillet 2023** à 19 h, à la salle du Conseil à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet
Siège n° 5 vacant
Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Absence motivée : monsieur Sébastien Yelle.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Sont également présents, madame Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire, et monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie.

10 personnes sont présentes dans la salle.

1.1 Résolution 2023-07-190 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 à 19 h.

☞ ADOPTÉE ☞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2023-07-191 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 JUILLET 2023**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

☞ ADOPTÉE ☞

~~~~~

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Signataires – documents officiels

4.2 Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu – Renouvellement de l'adhésion

4.3 Dépôt de la lettre de démission de Mme Marion Côté

4.4 Autorisation d'affichage du poste de coordonnateur aux loisirs et aux événements

4.5 RH – Modification à l'entente de travail – nouvel horaire

4.6 BAT – Entretien du système d'alarme de l'hôtel de ville

4.7 Compensation annuelle – Borne sèche du rang Pir-Vir

4.8 Transmission de la liste des ventes d'immeubles pour défaut de paiement des taxes 2023 à la MRC du Haut-Richelieu

4.9 Appel d'offres public sur SEAO - Travaux de réfection de la 64<sup>e</sup> Avenue

4.10 Annulation facture Canevas JYM – service incendie 527 \$

#### **5. FINANCES ET TRÉSORERIE**

5.1 Liste des comptes à payer

5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Fauchage des levées de chemin

7.2 Débroussaillage des fossés

7.3 Lignage - stationnement municipal

#### **8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX**

#### **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 433-2023 visant à modifier le règlement de zonage 231-2006 de façon à modifier la zone 206 et y autoriser un usage résidentiel pour Classe B-3 Bifamiliale en rangée

9.2 Annulation de la résolution 2023-06-184 concernant la dérogation mineure, 1005, rue Principale

#### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1 125<sup>e</sup> - Location chapiteau – changement des dimensions - surcoût

11.2 125<sup>e</sup> - Location d'une scène pour le spectacle du 8 juillet 2023 – L.A.P.S.

11.3 Achat d'un chapiteau 10 x 10

#### **12. BIBLIOTHÈQUE**

12.1 Autorisation de signature de l'entente de service entre la Municipalité et le Centre régional de services aux bibliothèques

#### **13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

#### **14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

#### **15. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES**

#### **16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

#### **17. VARIA**

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **19. SUIVI DES DOSSIERS**

## **20. PROCHAINE SÉANCE : 8 AOÛT 2023**

## **21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

~~~~~

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Résolution 2023-07-192

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2023

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Résolution 2023-07-193

SIGNATAIRES – DOCUMENTS OFFICIELS

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Denis Thomas, et la directrice générale, madame Magali Filocco, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents officiels relatifs à cette dernière.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2 Résolution 2023-07-194

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU HAUT-RICHELIEU -RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix renouvelle son adhésion annuelle à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu au coût de 275,94 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : 02-130-00-494

☞ ADOPTÉE ☞

4.3 Résolution 2023-07-195

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME MARION CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE madame Marion Côté, coordonnatrice aux loisirs et aux événements de la Municipalité a remis au bureau de la direction générale le 20 juin 2023, sa lettre de démission;

CONSIDÉRANT QUE madame Marion Côté quitte ses fonctions pour relever de nouveaux défis.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la démission de madame Marion Côté, coordonnatrice aux loisirs et aux événements de la Municipalité et que son départ soit effectif à compter du 6 juillet 2023 à 16 h.

∞ ADOPTÉE ∞

4.4 Résolution 2023-07-196

AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur aux loisirs et aux événements de la Municipalité devient vacant à compter du 7 juillet 23023;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’affichage du poste le 5 juillet 2023 sur le site internet, sur le site internet du Réseau d’Information municipale du Québec (RIMQ) et de Québec Municipal ainsi que dans un journal local.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l’affichage du poste de coordonnateur aux loisirs et aux événements sur le site internet, sur le site internet du RIMQ et de Québec Municipal ainsi que dans un journal local.

∞ ADOPTÉE ∞

4.5 Résolution 2023-07-197

RH – MODIFICATION À L’ENTENTE DE TRAVAIL – NOUVEL HORAIRE

CONSIDÉRANT QU’afin de s’uniformiser avec les horaires des autres municipalités en vue d’accorder les mêmes avantages au personnel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU’à compter du 10 juillet 2023, l’horaire des bureaux et des travaux publics sera le suivant :

Lundi au jeudi	8 h à 12 h	12 h 30 à 16 h 15
Vendredi	8 h à 12 h	Fermé

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail des employés sera modifié en vue de maintenir leur horaire à 35 h/semaine ainsi que de conserver un accès aux services municipaux à 35 h/semaine.

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel horaire sera diffusé via les médias de communication habituels de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le nouvel horaire des services administratifs et des travaux publics à compter du 10 juillet 2023, et ce pour une période d'essai d'un an, sans modification des heures de travail des employés municipaux ni de diminution des heures d'ouverture et que cet horaire soit diffusé via les médias de communications habituels de la Municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

4.6 Résolution 2023-07-198

BAT – ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ALARME DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'entretien du système d'alarme de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de la compagnie Alarme SL au coût de 793,33 \$ taxes comprises.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'entretien du système d'alarme de l'hôtel de ville à la compagnie Alarme SL au coût de 793,33 \$ taxes comprises.

Poste budgétaire : 02-190-00-522

☞ ADOPTÉE ☞

4.7 Résolution 2023-07-199

COMPENSATION ANNUELLE – BORNE SÈCHE DU RANG PIR-VIR

CONSIDÉRANT l'entente de compensation conclue entre la Municipalité et les propriétaires du lot sis au 1238, rang Pir-Vir en date du 27 juin 2016 concernant l'installation d'une borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit une compensation annuelle d'un montant de 800 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve le versement de la compensation annuelle de 800 \$ à Mme Nathalie Joyal, propriétaire du lot sis au 1238, rang Pir-Vir en date du 27 juin 2016 concernant l'installation d'une borne sèche.

Poste budgétaire : 02-220-00-639

☞ ADOPTÉE ☞

4.8 Résolution 2023-07-200

TRANSMISSION DE LA LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2023 À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le 19 octobre 2023 par la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrive les propriétés ci-dessous décrites :

Municipalité	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix		
Cadastre officiel	Paroisse de Saint-Valentin		
Circonscription foncière	Saint-Jean-sur-Richelieu		
Commission scolaire	Centre de services scolaires des Hautes-Rivières		
Nom/prénom/ Adresse de correspondance	Numéro de matricule	Taxes municipales	Numéro de lot
Bourdon, Henri 42, rue Boucher Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0	1892-28-8533	1 412,78 \$	5 986 566
Canevas J.Y.M. 1, 59 ^e Avenue Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0	2198-93-3791	17 276,43 \$	5 985 947
GNI Immobilier Au soin de M. Pascal Droz 1784, rue du Canonnier Chambly (Québec) J3L 0M1	2303-07-3334	963,22 \$	5 985 641
Gougeon, Luc 121, 1 ^{re} Rue Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0	2399-13-4088	4 063,27 \$	5 985 805
Ménard, Patrick 931, rue Notre-Dame Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	2203-11- 5808.06	992,87 \$	
Tardif, Éric 17, avenue du Parc Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0	1793-21-5144	3 501,91 \$	5 986 627

☞ ADOPTÉE ☞

4.9 Résolution 2023-07-201

APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 64^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de drainage doivent être réalisés cette année sur la 64^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE conformément au mandat octroyé à Genexco pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la préparation de l'appel d'offres par la résolution n° 2022-06-152;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend le document d'appel d'offres incluant l'analyse de soumissions;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale à publier l'appel d'offres public dès le 5 juillet 2023 sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) en vue de recueillir des offres concernant les futurs travaux de réfection de la 64^e Avenue.

☞ ADOPTÉE ☞

4.10 Résolution 2023-07-202

ANNULATION D'UNE FACTURE POUR SERVICES RENDUS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'une facture avait été envoyée en septembre 2018 au propriétaire du lot 2198-93-3791.00-0000 concernant des services rendus par le Service de sécurité incendie (SSI);

CONSIDÉRANT QUE cette intervention du SSI n'aurait pas dû être facturée puisque le service était donné à un citoyen de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la facture 18171 d'un montant de 527,12 \$ doit être annulée;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'annulation de la facture 18171 de 527,12 \$ pour services rendus par le SSI à un résident de la Municipalité et que le montant du remboursement soit porté au compte du matricule 2198-93-3791.00-0000.

☞ ADOPTÉE ☞

5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE

5.1 Résolution 2023-07-203

LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 dont le montant est de 112 450,88 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

5.2 Résolution 2023-07-204

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports des dépenses du mois de mai autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Résolution 2023-07-205

FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu détient les équipements pour effectuer le fauchage des levées de chemin sous la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût fixé par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour l'année 2023 est de 2 378,80 \$ la coupe;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu à procéder au fauchage des levées de chemin pour un coût total de 4 757,61 \$ pour deux (2) coupes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

☞ ADOPTÉE ☞

7.2 Résolution 2023-07-206

DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de débroussaillage des fossés et levée de fossés sont requis;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise André Paris inc. au coût de 155 \$ l'heure (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'octroi du contrat de débroussaillage à l'entreprise André Paris inc. pour un nombre d'heures approximatif de 30 heures équivalent à un coût de 4 650 \$.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

☞ ADOPTÉE ☞

7.3 Résolution 2023-07-207

LIGNAGE – STATIONNEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l’invitation remise à deux (2) soumissionnaires pour le lignage du stationnement (caserne à la bibliothèque);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont :

Soumissionnaire	Coût (avant taxes)
Lignes Richard inc.	950 \$
Maître Traceur	995 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix accepte l’offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Lignes Richard inc. au coût de 1 092,26 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

☞ ADOPTÉE ☞

8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Résolution 2023-07-208

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 433-2023 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 DE FAÇON À MODIFIER L’USAGE DE LA ZONE 206 EN Y AJOUTANT L’USAGE RÉSIDENTIEL -CLASSE B-3 BIFAMILIALE EN RANGÉE

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, je, Sylvain Hamel, conseiller municipal, donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance ou à une séance ultérieure, le Règlement 433-2023 relatif à la modification du règlement de zonage 231-2006 de façon à permettre l’ajout de l’usage résidentiel, classe B-3 à la zone 206.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de l’adoption du projet de règlement, une copie a été remise plus de deux (2) jours avant la présente séance. Il n’est plus nécessaire d’ajouter le projet de règlement au présent procès-verbal, seulement celui qui sera adopté.

☞ ADOPTÉE ☞

Résolution 2023-07-209

DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 433-2023 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 DE FAÇON À MODIFIER L’USAGE DE LA ZONE 206 EN Y AJOUTANT L’USAGE RÉSIDENTIEL - CLASSE B-3 BIFAMILIALE EN RANGÉE

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l’envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyé de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le premier projet de règlement 433-2023 visant à modifier le règlement de zonage 231-2006 de façon à modifier l'usage de la zone 206 en y ajoutant un usage résidentiel - classe B-3 bifamiliale en rangée.

☞ ADOPTÉE ☞

9.2 Résolution 2023-07-210

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2023-06-184 CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE AU 1005, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la résolution 2023-06-184 puisqu'il ne s'agit pas d'une dérogation mineure, mais d'une demande de changement de zonage, plus particulièrement d'un ajout d'usage dans la zone 206 en vue d'y autoriser l'usage résidentiel de type B-3, bifamiliale en rangée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification du règlement de zonage 231-2006;

CONSIDÉRANT que la résolution 2023-06-184 est injustifiée et doit être annulée;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix annule la résolution 2023-06-184.

☞ ADOPTÉE ☞

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Résolution 2023-07-211

125^E - LOCATION CHAPITEAU – CHANGEMENT DES DIMENSIONS - SURCÔT

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-83 dans laquelle le Conseil autorisait la dépense de 4 474,26 \$ pour la fourniture par la compagnie Chapiteau Summum d'un chapiteau aux dimensions de 60 x 80, de chaises et de tables pour les festivités du 125^e anniversaire de la Municipalité au Centre Paulinoix;

CONSIDÉRANT QU'un acompte de 1 565,99 \$, soit 35 % de la soumission, a été versé lors de la réservation;

CONSIDÉRANT QUE le chapiteau envisagé sera trop petit pour l'événement et qu'il y a lieu d'en réserver un plus grand aux dimensions de 60 x 120;

CONSIDÉRANT QUE ce changement occasionnera un surcoût hors taxes de 2 238,4 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le paiement de la facture 13373 d'un montant de 4 563,91 \$ compte tenu de l'acompte de 1 5965,99 \$ déjà versé à la compagnie Chapiteau Summum pour la location d'un chapiteau aux dimensions de 60 x 120, de tables et de chaises pour l'événement du 8 juillet dans le cadre du 125^e de la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-701-10-349

☞ ADOPTÉE ☞

11.2 Résolution 2023-07-212

125^E - LOCATION D'UNE SCÈNE POUR LE SPECTACLE DU 8 JUILLET 2023 – L.A.P.S.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de louer une scène pour les deux spectacles qui se dérouleront le 8 juillet sur la patinoire dans le cadre des festivités du 125^e de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 22131 de la compagnie L.A.P.S. de 4 369,05 \$, taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le paiement de la facture 22131 de la compagnie L.A.P.S. de 4 369,05 \$, taxes comprises concernant la location d'une scène pour les festivités du 8 juillet qui se tiendront dans le cadre du 125^e de la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-701-10-349

☞ ADOPTÉE ☞

11.3 Résolution 2023-07-213

ACHAT D'UN CHAPITEAU 10 X 10

CONSIDÉRANT la nécessité de s'équiper d'un chapiteau 10 x 10 qui sera utilisé lors de divers événements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Impact nous a remis une soumission pour un chapiteau avec structure en aluminium de 10 x 10 au coût de 1 382,16 \$ hors taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est financé en partie par les revenus engendrés par les inscriptions au cours de Yoga;

CONSIDÉRANT la réception de la facture INV0087478 de la compagnie Impact au montant hors taxes de 1 382,16 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le paiement de la facture INV0087478 de la compagnie Impact d'un montant de 1 382,16 hors taxes concernant un chapiteau de 10 x 10 avec une structure en aluminium.

Poste budgétaire : 02-701-90-951

∞ ADOPTÉE ∞

12. BIBLIOTHÈQUE

12.1 Résolution 2023-07-214

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QU'actuellement, il existe deux conventions, soit une avec le Réseau de biblio de la Montérégie concernant l'affiliation qui se renouvelle tous les trois ans et une concernant l'exploitation informatique;

CONSIDÉRANT QUE la convention concernant l'affiliation se reconduit automatiquement aux trois ans à moins qu'une des parties signifie sa volonté d'y mettre fin et que la convention pour l'exploitation informatique prend fin automatiquement nécessitant la volonté expresse des parties de la reconduire;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau biblio de la Montérégie a regroupé les deux conventions sous une entente de services qui se reconduit automatiquement tous les trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel prendra fin le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Denis Thomas et la directrice générale, madame Magali Filocco à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix la nouvelle entente de services du Réseau biblio de la Montérégie regroupant la convention d'affiliation et la convention d'exploitation informatique pour une période de trois ans se renouvelant automatiquement.

∞ ADOPTÉE ∞

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

15. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce quatrième jour de juillet 2023.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

18. SUIVI DES DOSSIERS

19. PROCHAINE SÉANCE : le 8 août 2023

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20.1 Résolution 2023-07-215

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyé de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 36.

☞ ADOPTÉE ☞

Denis Thomas
Maire

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞☞

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**

NUMERO	NOM	NUMERO G/L FOURNISSEUR	SOLDE	NUMERO	NOM	NUMERO G/L FOURNISSEUR	SOLDE
Q		55_13100_000	2,100.00	SERR55	GROUPE SERRUTECH	55 13100 000	160.97
904150	9041-0440 QUEBEC INC.	55 13100 000	2,659.51	SOCI50	CANADA POST CORPORATION	55 13100 000	353.96
ACRO50	ACROBATE	55 13100 000	472.96	SOLU52	SOLUTION BUROTIC 360 IN	55 13100 000	2,659.61
AGRO51	AGRO-PASSION INC	55 13100 000	400.43	STAP50	STAPLES ADVANTAGE INC.	55 13100 000	1,165.33
ALAR51	ALARME TECHNIQUE S.L. I	55 13100 000	810.12	STDD50	S.T.D. DÉBOUCHAGE D'ÉGO	55 13100 000	672.61
AQUA49	AQUATECH	55 13100 000	1,092.08	SYLH50	MONSIEUR SYLVAIN HAMEL	55 13100 000	1,086.51
ARE050	AREO-FEU LTEE	55 13100 000	1,404.42	TECH55	TECHNI-V-AC VACUUM PUMP	55 13100 000	1,707.38
AUDE50	MADAME AUDREY LAVIGNE	55 13100 000	40.00	THOM51	MONSIEUR DENIS THOMAS	55 13100 000	1,086.51
BEAU52	MADAME LYNDA BEAUDRY	55 13100 000	372.42	TOIL50	SANIBERT INC.	55 13100 000	902.91
BERU49	BERUBE & ASSOCIES AVOCA	55 13100 000	1,141.09	TRAN49	TRANSCOPIES INC.	55 13100 000	516.33
BISA55	MONSIEUR PIERRE BISAILL	55 13100 000	1,086.51	XACR50	MONSIEUR XAVIER COURCY	55 13100 000	100.00
BMR 50	BMR EXPRESS LACOLLE	55 13100 000	574.83	ZACH50	MONSIEUR ZACHARY CHARBO	55 13100 000	58.00
BOUY50	MONSIEUR YVES BOUCHARD	55 13100 000	750.00	ZIG 50	ZIGZAG EN FETE INC.	55 13100 000	413.92
CAGM50	MONSIEUR CHARLES ANTOIN	55 13100 000	23.00				
CHAT50	MONSIEUR BENOIT CHATELO	55 13100 000	23.00				
COMP50	COMPO HAUT-RICHELIEU IN	55 13100 000	3,181.31				
DAIG50	MONSIEUR JACQUES M. DAI	55 13100 000	80.00				
DIST56	DIST.JAMES CAMPBELL ENR	55 13100 000	116.25				
DRUM50	DRUMCO ÉNERGIE	55 13100 000	1,003.64				
DUNT50	DUNTON RAINVILLE, AVOCA	55 13100 000	6,522.67				
ENTR50	LES ENTREPRISES BOURGET	55 13100 000	8,706.72				
EURO50	EUROFINS ENVIRONEX	55 13100 000	274.22				
EXCA55	EXCAVATION ANDRE BIELEN	55 13100 000	543.26				
FNX 50	FNX INNOV INC.	55 13100 000	1,632.65				
FQMH50	FQM - SERVICE EN RESSOU	55 13100 000	836.02				
GAGN58	MONSIEUR STEPHANE GAGNO	55 13100 000	2,299.50				
GBIE50	GBI EXPERTS-CONSEIL INC	55 13100 000	5,173.88				
J.L.M50	J.L.M. INC.	55 13100 000	1,057.77				
JACG50	MONSIEUR JACOB GUSHUE	55 13100 000	40.00				
JARD50	JARDINIERE BESSETTE INC	55 13100 000	1,601.59				
KEMI50	KEMIRA WATER SOLUTIONS	55 13100 000	6,556.95				
KOMB50	KOMBU INC	55 13100 000	765.67				
LANG52	MONSIEUR ROGER LANGLOIS	55 13100 000	797.56				
LARO53	MONSIEUR MICHEL LAROSE	55 13100 000	1,600.00				
LE B50	LE BUFFET DU CHEF ENR.	55 13100 000	2,173.35				
LETT50	LETTREGE EXPERT INC.	55 13100 000	947.41				
LOCA51	LOCATEQ	55 13100 000	1,232.64				
MAGF50	MADAME MAGALI FILOCCO	55 13100 000	254.80				
MENA51	GABRIELLE MENARD AUDET	55 13100 000	1,086.51				
MINI54	EXCAVATION S.M. BLAIS I	55 13100 000	23,454.90				
MUNI60	MUNICIPALITE DE LACOLLE	55 13100 000	1,070.76				
MUNI63	MUNICIPALITE ST-GEORGES	55 13100 000	830.28				
PEPI50	PEPINIERE JACQUES-CARTI	55 13100 000	287.44				
RESC51	LE RESEAU D'INFORMATION	55 13100 000	344.93				
RESE48	RESEAU BIBLIO MONTEREGI	55 13100 000	13,163.50				
RESO50	RESOTEM	55 13100 000	478.29				
RUDY50	MONSIEUR RUDY DENEALD	55 13100 000	16.00				
SAMB50	MONSIEUR SAMUEL BOUCHAR	55 13100 000	26.00				
SERGB50	MONSIEUR SERGE BERTRAND	55 13100 000	400.00				

** TOTAL ** 62 FOURNISSEURS 112,450.98 0.00 9,220.64 56,674.13 46,556.11